

ING (B) COLLECT PORTFOLIO

(la « Société »)

Société d'investissement à capital variable de droit belge répondant aux conditions de la directive 2009/65/CE

Société anonyme

Boulevard du Roi Albert II, 37

1030 Bruxelles

Registre des personnes morales (Bruxelles, division francophone) n°0444.774.494

AVIS AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Le Conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») souhaite informer les actionnaires de certaines modifications à apporter au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »). Ces modifications sont notamment les suivantes et seront intégrées à la nouvelle version du Prospectus datée et effective à compter du **1 juillet 2022**.

1. Changement de dénomination de certains compartiments pour s'intituler comme décrit ci-dessous :

Dénomination jusqu'au 30 juin 2022	Dénomination à partir du 1 juillet 2022
ING Core Fund Conservative	ING Personal Portfolio Conservative
ING Core Fund Active	ING Personal Portfolio Dynamic
Personal Portfolio White	ING Personal Portfolio Moderate
Personal Portfolio Yellow	ING Personal Portfolio Balanced
Personal Portfolio Orange	ING Personal Portfolio Active

2. Désignation de ING Belgique S.A. dans le rôle de gestionnaires de portefeuille des compartiments suivants, au lieu de NN Investment Partners B.V. :
 - a. Personal Portfolio White (à renommer ING Personal Portfolio Moderate)
 - b. Personal Portfolio Yellow (à renommer ING Personal Portfolio Balanced)
 - c. Personal Portfolio Orange (à renommer ING Personal Portfolio Active)
3. Concernant **tous les compartiments (à l'exception de Patrimonial Conservative)**, la mise à jour des objectives et politiques d'investissement afin de rajouter un nouveau paragraphe rédigé comme suit :

« Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après. »

En fonction du nouveau paragraphe susmentionné, le point 1.4 « *Aspects sociaux, éthiques et environnementaux* » renommé « *Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)* » est modifié afin de répondre aux exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

4. Concernant les compartiments **ING Core Fund Conservative** (à renommer ING Personal Portfolio Conservative) et **ING Core Fund Active** (à renommer ING Personal Portfolio Dynamic), la modification des respectives points 1.1 « *Objectif du compartiment* » rédigés comme suit :

Pour ING Core Fund Conservative (à renommer ING Personal Portfolio Conservative)

« Objectif du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur l'équilibre entre le rendement et la croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur défensif principalement à la recherche d'une stabilité du capital investi et accessoirement à la recherche d'une plus-value.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur : l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de duration, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs ESG pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4. « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après. »

Pour ING Core Fund Active (à renommer ING Personal Portfolio Dynamic)

« Objectif du compartiment

Ce compartiment investit dans des placements mettant l'accent sur l'équilibre entre le rendement et la croissance. Ce portefeuille est un reflet de la politique d'investissement que le Groupe ING met en avant pour l'investisseur actif principalement à la recherche de la création d'une plus-value en prenant une exposition principalement en actions et pour l'investisseur qui accessoirement est à la recherche d'un rendement annuel.

Pour atteindre cet objectif, le compartiment investira principalement en actions d'organismes de placement collectif, plus particulièrement en OPC investis en obligations, en instruments monétaires, en valeurs immobilières et en actions. Le risque de change n'est en principe pas (entièrement) couvert.

Les organismes de placement collectif sélectionnés investissent principalement en instruments qui couvrent l'ensemble du marché des actions, du marché obligataire, du marché immobilier et du marché monétaire de manière à pouvoir profiter au maximum des développements sur le marché des obligations d'Etat, des Asset Backed Securities, des obligations commerciales « Investment grade » (avec un rating allant de AAA à BBB-), des obligations à haut rendement, des obligations liées à l'inflation ou émises par des pays émergents. Ceci permet

également de profiter de la croissance sur les marchés mondiaux d'actions dans les pays tant développés qu'émergents. Cette liste n'est pas exhaustive.

Le processus d'investissement repose sur deux piliers de création de valeur : l'investissement en actions et parts d'OPC permet une répartition optimale d'une part entre les différents segments du marché d'actions, d'obligations et monétaire et d'autre part entre les différentes stratégies en matière de duration, de qualité de crédit, de régions, de secteurs et de styles d'investissement.

Le compartiment applique une approche d'investissement qui prend en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour la sélection et la gestion des portefeuilles. Les méthodes appliquées sont décrites plus en détail à la section 1.4 « Aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » ci-après. »

5. Concernant les compartiments **ING Core Fund Conservative** (à renommer ING Personal Portfolio Conservative) et **ING Core Fund Active** (à renommer ING Personal Portfolio Dynamic), la modification des respectives points 1.2 « Politique d'investissement du compartiment » rédigés comme suit :

« Politique d'investissement du compartiment

Les investissements du compartiment doivent consister exclusivement en valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts de véhicules d'investissement collectifs, dépôts auprès d'institutions de crédit, instruments financiers dérivés, liquidités et autres catégories d'actifs autorisées, aux conditions définies par l'article 52 de l'Arrêté Royal et les autres dispositions légales ou réglementaires qui viendraient les compléter.

Le compartiment investira principalement en droits de participations dans des organismes de placement collectif, aux conditions prévues par l'article 52 § 1, 5° et 6° de l'Arrêté Royal. Ces investissements peuvent représenter jusqu'à 100% de la composition du portefeuille du compartiment.

Le compartiment se réserve le droit d'utiliser des produits dérivés **en vue de la réalisation des objectifs d'investissement**, tels que (sans que cette énumération soit limitative) :

- ✓ Futures et options cotés sur marché réglementé
- ✓ Swaps et contrats à terme de taux de change
- ✓ Credit Default Swaps (CDS) sur indices (CDX)

En général, l'utilisation de produits dérivés augmente l'effet de levier et par conséquent le risque global du compartiment, mais il sera veillé à ce que cela n'ait aucun impact sur le profil de risque du compartiment. Aucune garantie formelle n'a été octroyée au compartiment, ni à ses participants. »

6. Concernant les compartiments **Personal Portfolio White** (à renommer ING Personal Portfolio Moderate), **Personal Portfolio Yellow** (à renommer ING Personal Portfolio Balanced) et **Personal Portfolio Orange** (à renommer ING Personal Portfolio Active) la modification des respectives points 1.2 « Politique d'investissement du compartiment » afin d'inclure entre les produits dérivés autorisés : *Futures et options cotés sur marché réglementé.*

7. Concernant les compartiments **Personal Portfolio White** (à renommer ING Personal Portfolio Moderate), **Personal Portfolio Yellow** (à renommer ING Personal Portfolio Balanced), **Personal Portfolio Orange** (à renommer ING Personal Portfolio Active) et **ING Core Fund Active** (à renommer ING Personal Portfolio Dynamic), dans une position neutre, les nouvelles pondérations suivantes sont appliquées :

	Valeurs à revenus fixes (via des placements en Fonds, mais aussi via liquidités (cash))	Actions (via des placements en Fonds)
--	--	--

Personal Portfolio White	70%	30%
Personal Portfolio Yellow	50%	50%
Personal Portfolio Orange	30%	70%
ING Core Fund Active	10 %	90%

Le gestionnaire peut toutefois décider en fonction des conditions de marché de modifier ces pondérations. La part des fonds d'actions peut atteindre au maximum les niveaux suivants :

	Actions (via des placements en Fonds)
Personal Portfolio White	40%
Personal Portfolio Yellow	65%
Personal Portfolio Orange	80%
ING Core Fund Active	100 %

8. Concernant les compartiments **Personal Portfolio White** (à renommer ING Personal Portfolio Moderate), **Personal Portfolio Yellow** (à renommer ING Personal Portfolio Balanced) et **Personal Portfolio Orange** (à renommer ING Personal Portfolio Active) la section 6. « *Modalités de souscription, de rachat et de conversion* », est modifiée afin d'adapter la date de paiement ou de remboursement des ordres comme suit et en accord avec les autres compartiments de la Société: « *Maximum J + 4 jours ouvrables bancaires belges = date (jour ouvrable bancaire belge) de paiement ou de remboursement des ordres* ».

Les actionnaires qui n'approuvent pas les modifications susmentionnées sont informés qu'ils peuvent offrir leurs actions au rachat sans frais, sauf taxes éventuelles, jusqu'à 30 jours calendrier suivant la date de publication du présent avis en envoyant une demande de rachat à la Société ou au service financier en Belgique conformément aux procédures décrites dans le Prospectus.

Les Prospectus, les documents d'information clé pour l'investisseur et les derniers rapports périodiques de ING (B) COLLECT PORTFOLIO sont disponibles gratuitement (en français et en néerlandais) au siège de la société ou dans les agences de l'institution assurant le service financier, à savoir ING Belgique S.A., avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, ainsi que sur les sites internet suivants : www.ing-isim.lu.

Le Conseil d'administration de la Société